

# Compte rendu CGT-AFPA

**CSE-E du 19 mars 2024**

Membres de la délégation CGT : Présents : Thierry MERDY  
Laure GIRARD  
Isabelle BOULLON  
Martial MIRAILLES

Elu titulaire  
Elue titulaire  
Elue suppléante  
Représentant syndical

Membres de la direction : Présents : Julie GIBOUIN  
Antoine PLAQUEVENT

D. RH  
DR PDL/BZH

QUESTION  
RÉPONSE



## 1. Informations du président

### National :

- Un décret publié mardi 12 mars, instaure un haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnelle rattaché aux ministères du Travail et de l'Education nationale. M. Geoffroy de Vitry, a été nommé sur le poste.
- Catherine Vautrin Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités depuis le 11 janvier 2024, va imputer 5 % du budget de la formation pour contribuer à la réduction des dépenses de l'Etat décidé par le gouvernement.  
Quelle incidence pour l'AFPA des Pays de La Loire ?

### Régional :

- Le 17/04/2024, les têtes de réseau (environ 30 personnes), se réuniront afin de faire le point sur la politique du Conseil Régional PDL « 1 emploi/1formation ».
- Le centre de formation FCMB (Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment) a fermé ses portes à Saint-Nazaire, Chateaubriand, et Saint-Sébastien sur Loire.  
L'AFPA et le GRETA prendront en charge les stagiaires en cours de formation. L'AFPA a récupéré les formations du bâtiment sur St Nazaire et St Herblain.
- Jeudi 21 mars, mise en place d'un séminaire sur le thème de « l'apprentissage ».
- À la suite de la demande de l'état, le centre de Cholet doit arrêter l'accueil des populations Ukrainiennes dont l'accompagnement social est assuré par ADOMA. Cette décision n'est valable que pour le site de Cholet.

- Le 14 mars, le DR a participé au 1<sup>er</sup> pilotage du centre de Fontenay le Comte avec le nouvel état-major.

**L'ordre du jour était :**

- clôture de l'ancien marché
- projet du nouveau marché.

Dans ce nouveau marché les formations déficitaires en nombre de stagiaires dispensées sur le site pourraient être complétées si besoin, par les bénéficiaires de « 1emploi / 1 formation ».

**Pour la CGT :**

Pour la délégation CGT-AFPA, nous ne comprenons pas cette décision d'Etat, laquelle est d'arrêter l'accueil et l'accompagnement des ressortissants Ukrainiens. Pour exemple, un petit Pays comme la Roumanie accueille 77.000 Ukrainiens alors même que la France 2.3 fois plus grande n'accueille que 69.000 ressortissants.

Pour la délégation CGT-AFPA, la coupe dans le budget de la formation professionnelle annoncée par le gouvernement impactera directement toutes les missions nationales du service public (MNSP) que nous assurons. Rien ne nous dit que ces missions seront de nouveau financées pour le second semestre 2024 avec les conséquences sur les emplois faciles à imaginer.

Les deux donneurs d'ordres de financements publiques, que sont l'Etat et la Région Pays de la Loire, réduisent ou complexifient « en même temps » les règles de l'accès à la formation des privés d'emplois. Ainsi, le « en même temps » cher à la macronie, nous interroge sur les réelles gestions des missions du Service Public de l'emploi, lesquelles aujourd'hui fragilise fortement tous les organismes de la formation professionnelle.

Il est grand temps pour les citoyens de ce pays de se mobiliser pour agir favorablement à une véritable politique de la formation professionnelle. Salariés de l'AFPA, venez nous faire part de vos situations et de vos analyses pour que l'on puisse agir à différents niveaux et organiser des actions collectives pour que ce « en même temps » ne soit pas fatal à l'économie de l'AFPA, à nos emplois et au devenir des privés d'emplois.

## 2. Suivi économique

Les résultats économiques 2023 ne sont pas préparés et la direction régionale aura ceux-ci de prêt pour fin avril, après le Conseil d'Administration.

L'Afpa région pays de la Loire est à moins 190.000 heures comptabilisées du Conseil Régional en 2023.

- Nombres de stagiaires par centre en Pays de la Loire fin février 2024**

	Fév. 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Nov. 2023	Janv. 2024	Février 2024
St Nazaire	181	211	177	182	179	158	190	169	177	222	223
St Herblain	223	240	223	221	204	197	204	196	228	225	242
Angers	130	127	139	156	149	118	108	117	132	129	109
Doué la F.	127	107	110	113	114	85	81	107	119	119	139
Cholet	125	74	71	74	69	69	69	100	104	103	78
Le Mans	267	246	257	261	235	217	201	264	261	243	244

La Roche/Y	110	138	120	104	103	63	66	110	94	116	116
Fontenay le C.	285	298	258	297	272	264	262	239	283	346	305
<b>Total</b>	<b>1448</b>	1441	1355	1408	1325	1171	1181	1321	1398	1503	<b>1446</b>

2 stagiaires de moins qu'en février 2023.

- **En 2022** 4 480 stagiaires ont intégré l'AFPA des Pays de La Loire
- **En 2023** 4 274 stagiaires ont intégré l'AFPA des Pays de La Loire
- **% du chiffre d'affaires par financeur par rapport aux objectifs, pour notre région :**

Date de CSE	CSE de Avril	CSE d'Août	CSE d'octobre	CSE mars 2024
Dates des chiffres finalisés	Février 23	Mai 23	Août 23	Octobre 23
<b>EPIC</b> (MNSP, VAE, réfugiés, migrants...)	- 30 %	+ 3 %	+ 3 %	- 5 %
<b>Accès à l'emploi</b> (Conseil régional, Pôle emploi, LADOM, ...)	+ 16 %	- 5 %	- 9 %	- 13%
<b>Entreprises</b> (CPF transition pro, CPF, POE, alternance, ...)	- 12 %	- 6 %	- 8 %	- 9 %

- **La VAE**

### Réalisation Fin décembre 2023

#### PDA - Sessions d'information collectives VAE :

- 124 prestations
- Valorisation MNSP 2023 : 74 640 €

#### ITV et POV - Instruction technique des dossiers VAE et positionnement des candidats :

- 214 prestations
- Valorisation MNSP 2023 : 121 124 €

#### Etudes - Appui à l'ingénierie de la VAE :

- 40 jours
- Valorisation MNSP 2023 : 19 586 €

#### VAE Mandaté - Certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat :

- 17 prestations
- Valorisation MNSP 2023 : 9 078 €

**Pour donner suite aux objectifs fixés par le national, le taux d'atteinte des Pays de La Loire est de 107 %**

**58 dossiers finalisés en 2023**

- L'AFPA se positionne auprès de France VAE, et dépose son dossier en mai 2024.  
2 dispositions importantes pour ce nouveau marché :
  - 1) Au niveau du candidat : l'expérience professionnelle dans le parcours VAE n'est plus une condition.
  - 2) Au niveau du centre de formation : tous les diplômes, et non seulement les Titres Pro, devront pouvoir être accompagné en VAE.

Voici ce que l'on peut lire sur le site : [France VAE | Bienvenue sur le portail de la VAE](#)  
« Avec France VAE, un architecte-accompagnateur de parcours (professionnel spécialisé dans l'accompagnement VAE) vous aide tout au long de votre VAE, depuis le diagnostic de vos compétences en début de parcours jusqu'au bilan après le passage devant le jury »

### **Pour la CGT :**

Impôts et taxes foncières et autres : Pourquoi Monsieur le Directeur financier Nationale, a pris cette décision de rajouter 500K€ supplémentaire à ce budget passant à 1.5 M€ ?  
France VAE !!! Qu'est-ce que c'est ????? Dévoilé en juillet 2023, France VAE est un service public dédié à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Porté par le Ministère du Travail dans le cadre de la réforme de la VAE de 2022 en faveur du plein emploi, France VAE vise à simplifier, sécuriser et moderniser le parcours VAE, afin de le rendre logiquement plus accessible. Vu les faibles demandes des citoyens pour la VAE il semblerait que France VAE soit dans la l'indigence. Ca a beau être louable, France VAE ne fonctionne pas !!!

### **3. Suivi de l'emploi**

- Forte consommation d'itinérants en Pays de La Loire : 3 222 jours pour l'année
- Mise en place de registre du personnel, dématérialisé : en cours de lancement
- Point sur les entretiens individuels :
  - 75 % des entretiens sont programmés
  - 30 % des entretiens sont réalisés
  - 20 % des entretiens sont signés

### **Pour la CGT :**

La DRH est fâchée car elle laisse partir des ressources au service des itinérants et l'oblige à réaliser des demandes de CDD pour pallier ce déficit RH.

## 4. Point CSSCTE

### Déclaration de la délégation CGT-AFPA.

La périodicité des réunions de la CSSCT n'étant pas précisée par le code du travail, celle-ci est en conséquence prévue par accord d'entreprise. De ce fait, il a été considéré comme fréquence d'une réunion plénière de la CSSCT par trimestre. Attention ! C'est un minimum, il est évidemment faisable d'en prévoir plus (réunions dites extraordinaires) et ceci, en fonction de la situation de l'Afpa, de son actualité et de son activité (L2315-27 du code du travail). Par ailleurs, le code du travail n'exprime aucunement une quelconque durée minutée d'une réunion CSSCT.

A la CGT-Afpa, nous ne sommes pas de nature protocolaire et nous convenons que la durée d'une réunion plénière de la CSSCT-E peut varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que la nature des problématiques à traiter et les dispositions légales ou contractuelles en vigueur pour notre secteur d'activité. En général et de bon sens, une réunion plénière de CSSCT-E peut durer de quelques heures à une journée complète, en fonction de l'ordre du jour et de la complexité des sujets à traiter. Il est important que la durée de cette réunion soit suffisante pour admettre une discussion approfondie de tous les points à l'ordre du jour, ainsi que pour prendre des décisions éclairées concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés.

Ceci étant dit, la CGT-AFPA dénonce le temps qui nous est imparti par la direction régionale pour un travail en toute sérénité lors des CSSCT-E. En effet, il est d'une évidence qu'une demi-journée de 3.5h n'est absolument pas plausible pour traiter en profondeur tous les sujets d'un ordre du jour. Nous vous le répétons, le code du travail et les accords nationaux n'imposent pas cette durée de réunion sauf si vous Direction Régionale, nous en démontrerez le contraire.

La CGT-Afpa dénonce également que les élus du CSE-E des Pays de la Loire et les membres de la commission CSSCT-E n'aient pas accès aux documents mis en ligne (ex team manager). Il nous paraît important d'avoir à disposition ces ressources pour étudier et travailler sur des documents mis à jour au fil de l'eau. Pour exemple, on nous a assez sermonné que le DU est un document vivant, il est alors de bon aloi que les élus puissent consulter à tout moment l'entièreté des textes et tableaux relatifs à la CSSCT-E

Lors de la dernière CSSCT-E, la direction régionale donne le témoignage que les élus ne sont pas dans le copilotage régional en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. La CGT-AFPA en prend bonne note et confirme à la direction régionale qu'à la CGT-Afpa nous ne sommes pas plus dans la cogestion, que nous ne sommes vos collaborateurs.

A partir de 2024, Monsieur Conan MARCUS participera aux commissions CSSCT.

### Retour de la CSSCT du 14/03/24

#### ➤ Validation des thématiques de 3 inspections /4 :

- SST/FIPI et exercices d'incendie
- CACES et autorisation de conduite
- Vérification de la conformité des machines outils.

#### ➤ Enquête FINA

- Au national : 1 191 salariés ont répondu
- En Pays de La Loire : 46 personnes ont répondu

#### ➤ Fiche RPS

- 29.01.43 : 4 fiches RPS individuelles ont été rédigées, en lien avec FINA
- 23.02.24 : 1 fiche RPS collective a été rédigée, en lien avec FINA

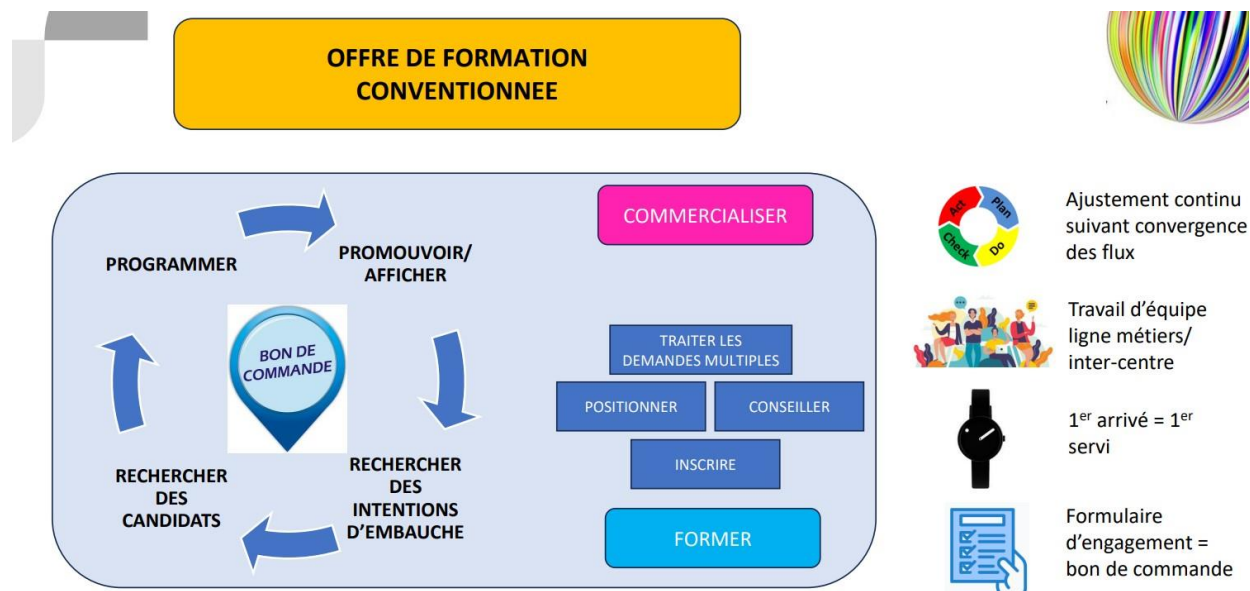
Pour donner suite à ces fiches RPS, la direction a mis en place :

- Un suivi individuel des situations avec 1 ou plusieurs RDV
- Une réunion collective hebdomadaire avec la ligne achat en région afin d'identifier les problématiques techniques de FINA et d'éviter l'isolement
- Un fichier anonymisé est transmis à la DG tous les lundis

## 5. 1 emploi, 1 formation

**Pour la Direction :** Avant nous étions sur un circuit plutôt linéaire. Nous étions retenu sur un certain volume de lots et nous étions maître de notre destin avec une bonne visibilité. L'enjeu d'1 emploi / 1 formation est de gérer des flux entre les besoins des entreprises et le besoin social.

Avec le passage en 1 emploi 1 formation, le premier arrivé est le premier servi.



- 165 personnes sont entrées en formation en Pays de La Loire, dans le cadre de 1 emploi/1 formation : 1,4 millions de chiffres d'affaires de financement du Conseil Régional.
- Tous les lundis, les équipes de direction font le point sur les demandes d'intention d'embauche. De ces informations découlent la programmation de certaines formations.

### Pour la CGT :

Nous nous sommes déjà exprimés au CSE-E de février sur les effets catastrophiques de la politique de la formation professionnelle menée par le Conseil Régional (Réf : Déclaration CGT « 1 emploi = 1 formation » Compte-rendu CSE 02/24). Bien que le Conseil Régional tient à assurer aux entreprises du secteur Ligérien les compétences dont ils ont besoin pour développer leur activité, notre délégation continue à penser que la situation est socialement intenable puisque catastrophique pour les privés d'emplois, les salariés du secteur de la formation professionnelle et le marché du travail. La question capitale qui se pose est : est-ce que le futur salarié aura toute ambition d'émancipation au travail ? - Il y a un enjeu fondamental à faire évoluer la situation. Nous serons attentifs à la communication que le Conseil Régional va apporter aux OF le 17 avril lorsqu'elle fera son premier bilan. Nous vous informerons dès que possible sur le sujet.

## 6. JPO du samedi 23 Mars : modalité de récupération

### A titre occasionnel l'on peut être amené à travailler le samedi

Concernant particulièrement le samedi 23 mars, pour 1 heure travaillée le salarié concerné aura à récupérer 1h24.

Cette récupération sera à prendre au maximum 1 mois après le 23 mars.

### **Pour la CGT :**

Pour la délégation CGT-AFPA il s'agit de bien vérifier le respect des accords sur le temps de travail hebdomadaire ainsi que les modalités de récupération. Par exemple, les heures travaillées le samedi bénéficient d'une majoration Cf. Art. 10.2 [MATCHA - Accord ARTT 24 12 1999.pdf - Tous les documents \(sharepoint.com\)](#)

Si vous constatez un manquement à ces accords, nous sommes disponibles pour vous aider à faire respecter les accords et vos droits.

## 7. Point SPSI : notamment sur l'organisation du déménagement du centre d'Angers

SPSI : schémas pluriannuels de stratégie immobilière

- **Calendrier de travaux du centre d'Angers, côté Géant Casino.**

### **Le projet est conditionné :**

- ✓ Contractualisation de la cession et son calendrier
- ✓ Validation du volet financier

### **Calendrier potentiel du projet**

- Mars 2024 : Analyse des études de l'avant-projet définitif
- Mai 2024 - Aout 2024 : Finalisation études et procédures de marchés
- Sept 2024 - Mai 2025 : Réception des travaux
- Juin/juillet 2025 : Aménagement des locaux
- Eté 2025 : Déménagement

• Locaux en Pays de La Loire

Site	Parcelle	Situation au 21 juin 2023	Situation au 11 mars 2024
ANGERS	Logement de fonction	commercialisation ARTHUR LOYD en portefeuille offres définitives attendues fin juin - objectif CA juillet	Négociations en cours / contexte de révision du PLU / Cession définitive potentielle 2025 / MAJ au 15 mars 2024
ANGERS	Parcelle hypermarché		
DOUE	Logement de fonction	commercialisation QUADRAL Août 2023	En cours / dossier de cession en cours de finalisation
DOUE	terrain sur VAUDELNAY	Acte signé le 31/03/2023	TERMINE
LAVAL	Logement de fonction	commercialisation QUADRAL	étude en cours – MAJ 15 mars 2024
LAVAL	Parcelle centre	commercialisation ARTHUR LOYD	
LA ROCHE SUR YON	Parcelle Ouest	Résiliation partielle CDU projet de déménagement en cours d'élaboration.	Convention Adoma en cours de finalisation / Projet de restructuration du centre en cours d'études

**8. Quelle est la côte part de l'AFPA versée aux restaurants EUREST par repas et par salarié ?**

Il n'y a pas de côte part de l'AFPA versée aux restaurants EUREST par repas et par salariés.

Pour rappel, le montant facturé lors de son passage au restaurant au salarié a 2 composantes :

▪ **un droit d'admission** correspondant à la contribution du salarié au coût de fonctionnement du restaurant (hors denrée). Ce droit d'admission est fixé nationalement en fonction de la rémunération du salarié (AIB + PE) selon les tranches de la grille ci-dessous : CATEGORIE (AIB+PE) en euros :

De 0 à 1428	1,20 €
De 1428 à 1700	1,50 €
De 1700 à 2104	1,80€
De 2104 à 2547	2,20€
De 2547 à 3193	2,70€
Au-dessus de 3193	3,50€

▪ **Une part alimentaire** facturée selon la composition du plateau, par application d'un tarif au plat (correspondant uniquement aux coûts des denrées alimentaires) et non soumis à majoration.

Pour 2023, en Pays de La Loire, la somme de ces 2 composantes représente un produit pour l'AFPA de 117 354€ pour un nombre de repas des salariés de 21 588 repas soit un cout moyen du repas payé par le salarié de 5,43€.

Le solde entre la prestation du sous-traitant et le règlement du salarié constitue la contribution employeur à la restauration.



## 9. Questions diverses

### 1. Point sur la programmation GESPLAN au-delà du 31 décembre 2025

Réponse de la direction : 2611 actions pour 7507 places, avec une programmation sur 12 mois. Cela représente 97% de la programmation.

Ces formations sont visibles sur le Carif Oref ou le CPF

### 2. Explication quant à la note de service national : 2024 02 23 Note interne Hébergement-politique tarifaire 2024

Réponse de la direction : Re visite à la hausse de la tarification des hébergements, suite à la note de l'AFPA nationale.

Nous attendons d'autres informations.

### 3. A quand est prévu le déménagement du local des élus

Réponse de la direction : Le RGS de St Herblain va rencontrer les élus rapidement

**Prochain CSE Pays de La Loire :**

**Mardi 16 avril 2024**

**À Saint-Herblain**